

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-545255

55573

**Maladie**

**Dentaire**

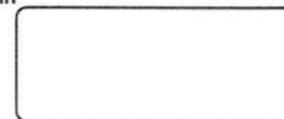
**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)	Société :	
Matricule : 03522		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : BENOUNA KHALID		
Date de naissance : 28/03/1952		
Adresse : 17 Rue Idris Doghmi, Ficana Ville		
Tél. : 061 42 44 61	Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : MLD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : <input type="text"/>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL ANDALOUSS 126 (Ex AD) Rue Dom Perignon Francoville II - Casablanca Tél.: 05 22 08 06 93	14.01.2021	262.50 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
* VIGNETTE			
<b>NEBILLET® 5mg</b> 28 comprimés O			
PPV 07PHEC			

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
* VIGNETTE							
<b>NEBILET® 5mg</b> 28 comprimés O PPV 87DH50							
* VIGNETTE							
<b>NEBILET® 5mg</b> 28 comprimés O PPV 87DH50							



Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd  
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

المملكة المغربية

وزارة الصحة

المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



Hôpital sans Tabac  
Fumer tue

مستشفى بدون تدخين  
التدخين يقتل

Casablanca, le : 15/12/2019

## ORDONNANCE

Docteur :

Attestation de malade à

l'ymme d'mée,

Dr. Dr. Ghali Mohamed BENOUNA  
Pr. ass. en Cardiologie  
Cardiologue Interventionnel  
CHU Ibn Rochd

je soussigné , certifie

que Mr Klenk RENATA

est venu pour une HGA

qui nécessite une pose en

clips à vie

Dr. Dr. Ghali Mohamed BENOUNA  
Pr. ass. en Cardiologie  
Cardiologue Interventionnel  
CHU Ibn Rochd

1, Quartier des Hôpitaux, Casablanca 20100 - Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30 - Fax : 05 22 29 94 83



Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd  
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

Hôpital sans Tabac  
Fumer tue

المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد  
مستشفى ابن رشد. الدار البيضاء

مستشفى بدون تدخين  
التدخين يقتل



Casablanca, le : 19/12/2019

## ORDONNANCE

Docteur :

M. BENOUNA Khalid

/ Né le 5/5/1975

14015

Ds. El Ghali Mohamed BENOUNA  
Pr. ass. en Cardiologie  
Cardiologue Interventionnel  
CHU Ibn Rochd

1, Quai des Hôpitaux, Casablanca 20100 - Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30 - Fax : 05 22 29 94 83

pharmacie AL ANDALOUSSIA - Casablanca

benani myriem

0522980693

, casablanca



Facture N° 20210114-189

Date de vente : 14/01/2021

Médecin traitant :

**Mr BENOUNA KHALID**

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
NEBILET CO 5MG B28 COMP	3	87,50	Exonéré (0.00%)	262,50

Total HT	262,50 DHS
TVA	0 DHS
<b>Total</b>	<b>262,50 DHS</b>

**Arrête la présente facture à la somme de : deux cent soixante-deux DHS  
et cinquante centimes**

PHARMACIE AL ANDALOUSSIA  
126 (Ex 40) Rue Dom Perignon  
France ~~Casablanca~~  
Tél.: 05 22 98 06 93